

CONFÉRENCE DU DÉSARMEMENT

CD/PV.1115
26 août 2008

FRANÇAIS

COMPTE RENDU DÉFINITIF DE LA MILLE CENT QUINZIÈME SÉANCE PLÉNIÈRE

tenue au Palais des Nations, à Genève,
le mardi 26 août 2008, à 10 h 15

Président: M. Germán MUNDARAÍN HERNÁNDEZ (Venezuela)

Le PRÉSIDENT (parle en espagnol): Je déclare ouverte la 1115^e séance plénière de la Conférence du désarmement.

Je pense exprimer le sentiment général de la Conférence du désarmement en souhaitant chaleureusement la bienvenue aux participants de 2008 du Programme des bourses d'études des Nations Unies en matière de désarmement, qui assistent en qualité d'observateurs aux débats de la séance plénière d'aujourd'hui. Je suis sûr qu'ils vont tirer parti de cette expérience ainsi que de la séance d'information sur les travaux de la Conférence. Bienvenue à tous, et tous nos vœux de succès.

Avant de donner la parole aux orateurs inscrits pour la séance d'aujourd'hui, je saisis cette occasion pour faire nos adieux à notre distingué collègue l'Ambassadeur Chang Dong-hee de la République de Corée, dont le mandat à Genève est sur le point de s'achever. Au nom de la Conférence et à titre personnel, je tiens à lui exprimer notre profonde reconnaissance pour ses nombreuses et précieuses contributions à nos travaux durant son mandat, et à lui adresser tous nos vœux de succès dans ses nouvelles fonctions.

Je profite également de la présence de l'Ambassadeur Eric Danon, nouveau Représentant permanent de la République française, qui se trouve parmi nous, pour lui souhaiter la bienvenue et lui adresser tous nos vœux de succès.

Nous allons maintenant examiner le rapport des Présidents à la Conférence du désarmement sur la troisième partie de la session de 2008. Les bilans établis par les Présidents pour les première et deuxième parties sont publiés dans les documents portant respectivement les cotes CD/1841 et CD/1845. Ici, le rapport couvre la période qui sépare la deuxième partie de la troisième, ainsi que les cinq premières semaines de cette troisième partie. Dans l'intervalle de temps qui a séparé la deuxième partie de la troisième, la Présidente en exercice, l'Ambassadrice des États-Unis d'Amérique, Christina Rocca, a tenu des consultations en vue d'amener la Conférence à un consensus sur le document CD/1840. Au début de la troisième partie de session, elle a annoncé qu'elle poursuivrait ses consultations en vue d'amener la Conférence plus près d'un accord sur l'engagement des travaux de fond. Le 29 juillet, l'Ambassadrice des États-Unis, s'exprimant au nom des Présidents de 2008, a proposé de tenir une séance informelle complémentaire sur chacun des sept thèmes inscrits à l'ordre du jour sous la direction des coordonnateurs des points de l'ordre du jour, dans le but d'améliorer la perception par la Conférence des thèmes en question et du consensus sur le document CD/1840. Par la suite, M. Alejandro Rogers, qui représentait l'Ambassadeur Carlos Portales de la République du Chili, a présidé le 31 juillet 2008 une séance informelle sur le point 1 de l'ordre du jour, intitulé «Cessation de la course aux armements nucléaires et désarmement nucléaire» et le point 2, intitulé «Prévention de la guerre nucléaire, y compris toutes les questions qui y sont liées», l'accent général étant mis sur le désarmement nucléaire. L'Ambassadeur Sumio Tarui du Japon a présidé le 31 juillet 2008 une séance informelle consacrée aux points 1 et 2 de l'ordre du jour, l'accent général étant mis sur l'interdiction de la production de matières fissiles pour la fabrication d'armes nucléaires et autres dispositifs explosifs nucléaires. L'Ambassadeur Marius Grinius du Canada a présidé le 5 août 2008 une séance informelle consacrée au point 3 de l'ordre du jour, intitulé «Prévention d'une course aux armements dans l'espace». L'Ambassadeur Babacar Carlos Mbaye du Sénégal a présidé le 7 août 2008 une séance informelle consacrée au point 4 de l'ordre du jour, intitulé «Arrangements internationaux efficaces pour garantir les États non dotés d'armes nucléaires contre l'emploi ou la menace de ces armes». M. Ivan Gospodinov,

(Le Président)

qui représentait l'Ambassadeur Petko Dragonov de Bulgarie, a présidé le 7 août 2008 une séance informelle consacrée au point 5 de l'ordre du jour, intitulé «Nouveaux types et systèmes d'armes de destruction massive; armes radiologiques». L'Ambassadeur Daayan Jayatilleka de Sri Lanka a présidé le 12 août 2008 une séance informelle consacrée au point 6 de l'ordre du jour, intitulé «Programme global de désarmement», et l'Ambassadeur Wesaka Puja d'Indonésie a présidé le 12 août 2008 une séance informelle consacrée au point 7 de l'ordre du jour, intitulé «Transparence dans le domaine des armements». Le 13 août 2008, les coordonnateurs ont rendu compte par oral aux Présidents de la session de 2008 de cette dernière série de séances informelles. La proposition de la présidence publiée sous la cote CD/1840 a continué d'emporter l'adhésion d'un nombre important de délégations, sans toutefois que la Conférence parvienne au consensus. Plusieurs délégations qui avaient exprimé des préoccupations au sujet de certains éléments de cette proposition ont dit qu'elles ne s'opposeraient pas à un consensus à son sujet, et d'autres ont déclaré qu'elles craignaient que la proposition ne réponde pas à leurs attentes. Toutefois, on a pu approfondir les points de l'ordre du jour et élargir les perspectives d'un accord sur un programme de travail. Sous la présidence du Venezuela, le processus intense de consultations sur le document CD/1840 s'est poursuivi, et la Conférence a continué d'examiner le rapport sur la session de 2008 à l'Assemblée générale des Nations Unies.

J'aimerais passer maintenant à la liste des orateurs d'aujourd'hui. Le premier orateur inscrit est la République de Corée. Je donne la parole à l'Ambassadeur Chang Dong-hee.

M. CHANG (République de Corée) (parle en anglais): Avant tout, j'aimerais vous remercier sincèrement, Monsieur le Président, pour vos paroles aimables à l'occasion de mon départ.

Puisque c'est la première fois que je prends la parole sous votre présidence, permettez-moi de vous féliciter de votre accession à la présidence de la Conférence du désarmement à sa session de 2008. J'aimerais aussi rendre un hommage sincère à l'Ambassadeur Rocca, Président sortant, ainsi qu'à tous les Présidents de cette session pour les efforts intenses qu'ils ont déployés en vue d'adopter une démarche concertée en vue de revitaliser la Conférence du désarmement, qui se trouve dans l'impasse depuis plus de dix ans maintenant. Je peux prédire en toute confiance que tous vos efforts porteront leurs fruits à la fin de la troisième partie de la session, avec la publication d'un rapport équilibré, qui constituera une base solide pour un bon départ de nos travaux l'an prochain.

Nous avons eu des échanges très utiles et fructueux sur le document CD/1840 lors de la dernière séance plénière. Bien que nous ayons encore vu certaines délégations émettre des réserves sur quelques-unes des questions intéressant le Traité visant l'interdiction de la production de matières fissiles et d'autres points de l'ordre du jour, je persiste à croire que nous pouvons débattre de ces questions de façon approfondie une fois les négociations engagées. Aucune condition préalable n'étant posée dans le document CD/1840, le champ des négociations et des débats est suffisamment vaste pour qu'au cours du processus les délégations puissent continuer de suivre leurs priorités et soulever toutes questions qui leur semblent importantes. Le document comporte des éléments bien élaborés à partir desquels nous pouvons avancer et ainsi respecter le mandat de la Conférence en tant qu'unique instance multilatérale de

(M. Chang, République de Corée)

négociations sur le désarmement. Ce qui compte le plus actuellement, c'est notre véritable disposition à faire face aux défis à relever.

Le document CD/1840 n'a rien pour nous surprendre, il n'a pas jailli inopinément: c'est le résultat des efforts déployés inlassablement par la présidence pour recueillir les avis et les idées de chacune des délégations engagées dans les débats, dans le cadre de l'initiative dite des six Présidents, lancée en 2006, qui a sans aucun doute considérablement contribué à des débats plus cohérents et plus intenses, créant l'élan requis pour sortir la Conférence de l'impasse prolongée. Étant l'un des six Présidents de 2006 à avoir mis en place ce nouveau mécanisme, j'ai le plaisir de constater que les États membres soutiennent largement l'initiative et que les Présidents qui nous ont succédé en 2007 et 2008 en ont assuré la continuité.

La République de Corée a certes déjà exprimé à plusieurs reprises sa position sur les quatre points principaux de l'ordre du jour de la Conférence, mais je souhaite la rappeler brièvement une fois encore.

Premièrement, la République de Corée estime que la question d'un traité visant l'interdiction de la production de matières fissiles est de loin le sujet prioritaire le plus mûr pour des négociations à la Conférence du désarmement. Un tel traité peut être un élément essentiel dans l'édification du désarmement et de la non-prolifération nucléaires, sachant que le Traité d'interdiction complète des essais nucléaires n'est pas encore entré en vigueur. De plus, les négociations sur un traité visant l'interdiction de la production de matières fissiles permettraient de renforcer la confiance mutuelle et de réaffirmer notre attachement au désarmement multilatéral.

Deuxièmement, en matière de désarmement nucléaire, les débats structurés ont révélé que la transparence, l'irréversibilité et la vérifiabilité devaient être les principes directeurs du désarmement nucléaire. Tout en appliquant une approche pragmatique, réaliste et progressive, il nous faut débattre d'un éventail de questions telles que les politiques et les doctrines nucléaires, la capacité opérationnelle, la réduction et la vérification. La République de Corée soutient l'idée des garanties négatives de sécurité comme moyen utile d'atténuer le sentiment d'insécurité des États non dotés d'armes nucléaires. Je suis convaincu que les États dotés d'armes nucléaires devraient fournir des garanties de sécurité crédibles, en particulier aux États qui n'en sont pas dotés et qui respectent scrupuleusement leurs obligations au titre du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP) et leurs obligations de garanties.

Troisièmement, étant l'un des pays qui mène activement un programme spatial à des fins pacifiques, la République de Corée considère la sécurité dans l'espace, y compris la prévention d'une course aux armements dans l'espace, comme l'une des questions importantes intéressant au plus haut point la Conférence du désarmement. À cet égard, nous nous félicitons du projet de traité relatif à la prévention du déploiement d'armes dans l'espace et de la menace ou de l'emploi de la force contre des objets spatiaux, soumis cette année par la Fédération de Russie et la Chine, qui représente une contribution importante aux débats de fond de la Conférence sur le point de l'ordre du jour consacré à la prévention d'une course aux armements dans l'espace. Nous pensons aussi que les mesures de transparence et de confiance ont une grande importance dans l'instauration d'une coopération multilatérale sur l'utilisation pacifique de l'espace extra-atmosphérique, et que les deux approches que sont le projet de traité et les mesures de

(M. Chang, République de Corée)

transparence et de confiance peuvent se compléter dans la poursuite de l'objectif de l'utilisation pacifique de l'espace.

Quatrièmement, ma délégation estime que les quatre grandes questions inscrites à l'ordre du jour de la Conférence sont trop importantes pour être mises de côté. Toutefois, comme l'a souligné l'Ambassadeur Don MacKay de Nouvelle-Zélande à la séance plénière précédente, il n'est ni réaliste ni envisageable d'engager simultanément des négociations sur ces quatre grandes questions.

Beaucoup, ici même et hors de cette enceinte, remettent en question l'efficacité et la capacité de la Conférence du désarmement de faire face aux nouvelles menaces pour la sécurité qui pèsent sur la communauté internationale. Les nombreuses tentatives de sortir de l'impasse n'ont pas vraiment abouti et ceux qui ont conçu de grands espoirs et se sont montrés déterminés à revitaliser la Conférence en ont éprouvé des frustrations. Souvent, les moins confiants dans l'avenir de la Conférence attribuent les causes profondes du blocage actuel au fonctionnement interne de la Conférence.

Dans son livre intitulé *Diplomacy by Conference*, Lord Hankey, fonctionnaire éminent, a écrit que «dans la diplomatie des conférences, l'élasticité des procédures, le nombre restreint de parties prenantes, le caractère informel, les contacts voire les liens d'amitié entre les acteurs majeurs, l'approche équilibrée entre la confidentialité des débats et la communication des résultats, et des secrétaires et des interprètes fiables comptent parmi les ingrédients les plus importants. Plus la question est délicate, plus il est capital de réunir tous ces éléments.».

C'est très exactement pourquoi je suis convaincu du rôle primordial et prometteur de la Conférence dans le domaine du désarmement et que j'en défends la valeur, bien trop élevée pour qu'on s'en débarrasse comme on le ferait d'un vieux chapeau. La Conférence du désarmement est constituée d'un nombre restreint d'États membres, comparée aux autres instances du désarmement, elle est dotée de toutes les caractéristiques évoquées par Lord Hankey, si l'on excepte l'élasticité de ses procédures, qui fait défaut au Règlement intérieur de la Conférence, fondé sur le consensus. Je suis toutefois intimement convaincu que si nous faisons preuve d'un peu plus de souplesse dans nos débats, cela aurait de véritables répercussions sur la viabilité des futurs instruments et, mieux que des procédures élastiques, cela renforcerait la confiance entre les États membres.

Dans quelques jours, je vais quitter Genève, mais je puis vous assurer que mon successeur et mes collègues continueront de vous aider et qu'ils apporteront un concours actif aux débats qui se tiendront dans cette auguste salle du Conseil. Grâce aux technologies de la communication, je pourrai suivre en temps réel les débats qui se dérouleront ici-même. Depuis mon nouveau poste, j'attendrai avec impatience d'apprendre de bonnes nouvelles en provenance de cette salle et d'entendre qu'elles contribuent au nouvel essor du désarmement et de la non-prolifération. J'espère sincèrement que ce jour viendra, sans trop attendre.

Enfin, j'aimerais remercier tous mes collègues ici présents, le personnel du secrétariat et les interprètes qui ont fait de ma mission à Genève une expérience inoubliable, et leur adresser tous mes vœux de succès dans la tâche importante qui les attend.

Le PRÉSIDENT (parle en espagnol): Je remercie l'Ambassadeur Chang Dong-hee pour sa contribution et pour ses paroles à l'égard de la présidence. L'orateur suivant sur ma liste, dont le pays n'est pas membre de la Conférence, est l'Ambassadeur de Géorgie, Giorgi Gorgiladze. Je propose de lui donner la parole.

M. GORGILADZE (Géorgie) (parle en anglais): J'aimerais saisir cette occasion pour informer la Conférence du désarmement de la situation actuelle en Géorgie, celle-ci ayant été examinée à la séance de la semaine dernière.

D'un point de vue juridique, la Géorgie a fait l'objet d'une véritable agression militaire de la part de la Fédération de Russie, au mépris des règles et principes inscrits dans la Charte des Nations Unies, notamment l'interdiction du recours à la force entre les États et le respect de la souveraineté et de l'intégrité territoriale de la Géorgie. Il est particulièrement honteux que la Fédération de Russie ait pris prétexte de prétendues violations des droits des Ossètes de Géorgie pour se livrer à de tels agissements. La Géorgie ne souhaite pas s'engager dans un débat au sujet des motifs invoqués par la Fédération de Russie pour justifier cette agression, mais elle se contentera de relever qu'en règle générale, la communauté internationale n'approuve aucunement le recours à la force visant prétendument à «protéger des citoyens ou des ressortissants à l'étranger», qui est contraire aux principes de la Charte des Nations Unies et qui est dépourvu de toute légitimité s'il n'a pas été autorisé par le Conseil de sécurité. Paradoxalement, la Fédération de Russie n'a jamais saisi un mécanisme international susceptible de prendre dûment en considération ses préoccupations, à supposer que l'argumentation russe s'appuie sur un raisonnement légitime. La justification russe semble singulièrement suspecte après la délivrance massive de passeports opérée en Abkhazie (Géorgie) et en Ossétie du Sud (Géorgie), qui contredit les principes de souveraineté et de bon voisinage. De surcroît, on peut s'interroger sur les objectifs et les motifs véritables de cette intervention, d'autant que la communauté internationale n'a pas été saisie au préalable de la question.

Pour ce qui est de l'ampleur des pertes civiles dans la région de Tskhinvali, en Géorgie, autre argument invoqué par la Fédération de Russie pour justifier juridiquement une intervention, elle n'a été confirmée ni par les organisations internationales de défense des droits de l'homme telles que Human Rights Watch ni par les forces de l'ordre de la Fédération de Russie. Il est regrettable que des civils aient perdu la vie au cours des hostilités, et nous le déplorons sincèrement, car la mort de civils pendant un conflit armé est une tragédie.

Il est particulièrement regrettable que, dans l'ensemble de la Géorgie, la population civile ait été directement victime des actes belliqueux de la Fédération de Russie. En particulier, les forces armées russes ont agi en violation des principes fondamentaux qui régissent les méthodes et moyens de guerre selon le droit international humanitaire. Ces violations se sont poursuivies au-delà même de la conclusion de l'accord de cessez-le-feu négocié par l'entremise du Président de la France, M. Sarkozy, en sa qualité de Président en exercice de l'Union européenne, et signé les 15 et 16 août 2008 par les Présidents des deux parties, à savoir la Géorgie et la Fédération de Russie. Ce n'est que le 23 août, après une semaine d'occupation militaire d'une partie du territoire géorgien, que les autorités russes ont annoncé leur retrait des territoires géorgiens proprement dits, mais ce retrait n'a été que partiel. À ce jour, les forces russes occupent les territoires de la Géorgie proprement dite, au-delà de la zone de conflit de la région géorgienne de Tskhinvali. Outre le fait que le comportement de la Russie constitue une violation manifeste de l'accord de cessez-le-feu, la situation s'est encore dégradée du fait des pillages, des déprédations

(M. Gorgiladze, Géorgie)

et des destructions matérielles, des arrestations de civils, des traitements inhumains qui leur sont infligés, des exécutions sommaires et des prises d'otages perpétrés par les forces armées russes et dans les territoires sous leur contrôle. En ce qui concerne le non-respect des méthodes et moyens de guerre, il semble que le principe d'humanité qui avait guidé Fyodor Martens lors de l'élaboration des traités de droit international humanitaire ait été oublié par les autorités russes actuelles. Au cours des deux dernières semaines, des biens de caractère civil (agglomérations, hôpitaux, établissements d'enseignement, églises) dans l'ensemble de la Géorgie ont fait l'objet d'attaques militaires en violation du principe de la distinction. En se retirant de certaines parties du territoire géorgien occupé, les forces armées russes ont laissé des mines sur des voies ferrées, sur des infrastructures civiles et dans des bâtiments publics qui ne constituent pas à proprement parler des objectifs militaires selon les règles pertinentes du droit humanitaire. Ces actes visaient plutôt à exacerber la crise humanitaire, à accroître les restrictions économiques et à terroriser la population civile. La chronologie des événements et d'autres informations relatives aux biens de caractère civil soumis aux attaques et aux bombardements sont présentées en annexe au présent document.

La Géorgie tient spécialement à appeler l'attention de la Conférence sur l'emploi par les forces armées russes d'armes à sous-munitions et d'autres moyens de guerre frappant les civils sans discrimination. En particulier, les forces armées russes ont largement utilisé (et abandonné) des systèmes de missiles 9M72 «Iskander» (SS 26 Stone), des missiles balistiques tactiques de courte portée «Tochka-U» (SS 21 Scarab), des lance-roquettes multiples «Grad» et «Uragan», des armes à sous-munitions modifiées (de type RBK 250 notamment).

D'importantes quantités de munitions non explosées et de mines antipersonnel ont été abandonnées, souvent à dessein, sur les routes, dans les champs et dans les fermes, et elles provoquent quotidiennement des victimes civiles. Cette situation a de graves conséquences pour les centaines de milliers de personnes déplacées qui souhaitent regagner leur domicile.

Mis à part les biens de caractère civil et la population civile, les forces armées russes ont pris pour cible l'environnement de la Géorgie, larguant des bombes incendiaires sur les régions montagneuses de Borjomi et la localité de Tsemi. De vastes étendues boisées ont été incendiées, plusieurs centaines d'hectares abritant une flore unique et des espèces végétales protégées d'un parc national ont été détruits par le feu, en violation du Protocole III annexé à la Convention sur certaines armes classiques.

Aujourd'hui, la Géorgie attend toujours que le Gouvernement russe respecte l'accord de cessez-le-feu, agisse de bonne foi et quitte les territoires géorgiens occupés par ses forces armées. À cet égard, la Géorgie demande instamment à tous les membres de la communauté internationale d'appuyer une internationalisation du processus de résolution du problème et de rétablissement de la confiance, avec la participation active de toutes les organisations internationales et mécanismes pertinents.

Une chronologie des faits et les informations relatives aux biens civils visés par les attaques et les bombardements sont jointes à la présente déclaration; des photographies des armes à sous-munitions employées sont disponibles au secrétariat.

Le PRÉSIDENT (parle en espagnol): Je remercie l'Ambassadeur Gorgiladze pour ses propos et pour les informations dont il nous a fait part. Je donne maintenant la parole à l'Ambassadeur Masood Khan du Pakistan.

M. KHAN (Pakistan) (parle en anglais): Nous souhaitons la bienvenue aux jeunes étudiants en désarmement venus aujourd'hui observer les débats de la Conférence du désarmement.

Je fais ici ma déclaration en prévision des consultations qui vont se tenir sur le projet de rapport de la Conférence du désarmement à l'Assemblée générale des Nations Unies.

Nous savons combien vous-même, votre délégation et le secrétariat avez travaillé dur sur le premier projet, et vous remercions des efforts que vous avez déployés. Les consultations et les négociations sur ce rapport devront être menées avec toutes les précautions voulues. Nous avons bon espoir que sous votre direction éclairée nous parviendrons à nous acheminer vers l'adoption par consensus d'un texte équilibré.

La Conférence dispose de l'expérience et des indications voulues pour rédiger un rapport. Nous pouvons également nous appuyer sur d'excellents rapports précédents, puisque la Conférence a présenté son rapport année après année.

Nous comptons tout d'abord faire une lecture attentive du premier projet, et exposer nos vues, nos observations et les modifications à apporter, le cas échéant, lors de la prochaine séance plénière. Au cours de cette séance, nous comptons également commenter le rapport des Présidents de la Conférence, que vous avez rendu public aujourd'hui. À ce stade, je me contenterai d'exprimer des notions et des principes généraux, qui ont guidé nos débats sur le rapport.

Conformément à l'article 45 du Règlement intérieur, les rapports de la Conférence doivent être factuels et rendre compte des négociations et des travaux de la Conférence. Cette année, aucune négociation n'a été conduite, mais la Conférence a mené des activités tant dans un cadre officiel que sur un mode informel, et des propositions ont été formulées sur la question du programme de travail.

Le rapport devrait rendre compte des divers points de vue exprimés, y compris des réserves de fond formulées lors des séances plénières, et faire état des convergences de vues et des divergences. Les évaluations, si elles sont acceptées, pourraient être faites une seule fois et valablement, en évitant toute répétition, toute citation sélective et toute qualification négative.

Dans le rapport, il faut se garder de toute interprétation. Le document ne doit pas comporter de jugements de valeur qui risqueraient d'entraîner des négociations de fond en raison des multiples interprétations possibles du texte. Il ne doit pas servir d'outil pour les débats sur le programme de travail et ne doit pas accorder trop de place à une question ou un thème particulier, ni tenter de justifier des mesures provisoires, ponctuelles, prises pour des raisons pratiques et fonctionnelles. Pour tout cela, il nous faut disposer d'un espace indépendant permettant de prendre des décisions collectivement, en toute conscience. Nous devons garder à l'esprit que chaque année, la Conférence adopte son ordre du jour et déploie de nouveaux efforts en vue de s'entendre sur un programme de travail.

(M. Khan, Pakistan)

Le rapport sera un document négocié. Nous avons totalement confiance dans votre sagesse et votre aptitude à diriger ces négociations dans un esprit d'ouverture et de transparence. Dès que nous éprouvons des difficultés pour parvenir à un consensus, il nous faut nous inspirer de tous les précédents.

Des activités de fond ont été menées à la Conférence du désarmement cette année. Nous félicitons les six Présidents pour leur direction, leur détermination et leurs efforts en vue de redonner un nouveau souffle à la Conférence. En 2009, la perpétuation et la culture d'une nouvelle éthique de travail, du nouvel élan imprimé et des hautes exigences professionnelles dont les Présidents et la Conférence ont fait preuve seront un résultat positif en soi. L'an prochain, en début de session, nous devrions chercher à rapprocher nos points de vue sur les grandes questions et nous lancer dans les négociations.

Enfin, j'aimerais saisir cette occasion pour faire mes adieux à l'Ambassadeur Chang Dong-hee. Il convient de le féliciter pour ses nouvelles fonctions d'ambassadeur, même s'il doit pour cela quitter le cercle de la diplomatie multilatérale. Nous garderons de lui l'image d'un diplomate sans parti pris, doué de sagesse et de grande réflexion. Il a toujours présenté et défendu son point de vue avec conviction, en s'appuyant sur un raisonnement probant. À maintes reprises, il a été le catalyseur de l'entente et du consensus. Nous lui adressons tous nos vœux de succès. On se gardera de voir dans mes adieux particulièrement chaleureux à son égard une quelconque marque d'adhésion à sa déclaration concernant le document CD/1840.

Nous souhaitons également la bienvenue à l'Ambassadeur Eric Danon, qui nous a rejoints aujourd'hui.

Le PRÉSIDENT (parle en espagnol): Je remercie l'Ambassadeur Khan pour ses propos, sa contribution et ses encouragements. La délégation de la Fédération de Russie ayant souhaité intervenir, je donne maintenant la parole à l'Ambassadeur Valery Loshchinin.

M. LOSHCHININ (Fédération de Russie) (parle en russe): Monsieur le Président, j'aimerais d'emblée saisir cette occasion – qui est loin d'être la première – d'exprimer nos vœux les plus chaleureux à notre ami Chang Dong-Hee, Ambassadeur de la République de Corée, et lui souhaiter le plein succès dans la suite de sa carrière diplomatique. Je souhaite également la bienvenue au nouvel Ambassadeur de la France. Je confirme que nous sommes ouverts à la coopération et que nous espérons que ce travail produira d'excellents résultats.

Le sujet de la situation en Ossétie du Sud ayant une nouvelle fois été évoqué, j'aimerais faire quelques observations. Mes collègues doivent connaître la vérité sur ce qui se passe en Ossétie du Sud et en Abkhazie. En effet, il faut bien reconnaître que les médias sont nombreux à publier les flots de mensonge et de désinformation déversés par les dirigeants géorgiens et, en particulier, par le Président Saakachvili.

Tout est fait pour dépeindre le conflit entre la Géorgie et l'Ossétie du Sud d'une part, et entre la Géorgie et l'Abkhazie d'autre part, comme un conflit entre la Géorgie et la Russie, au mépris de l'histoire, des faits et de l'enchaînement des événements qui se sont déroulés après que le premier Président de la Géorgie indépendante, Zviad Gamsakhourdia eut, en 1992, au lendemain de l'éclatement de l'URSS, proclamé comme mot d'ordre de sa politique «la

(M. Loshchinin, Fédération de Russie)

Géorgie aux Géorgiens», et qu'il n'eut de cesse, à partir de ce moment, de se livrer à des agressions militaires contre les Sud-Ossètes et les Abkhazes. Qui plus est, ces actes avaient pour objectif avoué l'anéantissement de ces peuples. Il est à noter qu'au cours de l'histoire contemporaine, la Géorgie n'a connu que vingt années d'indépendance, d'abord de 1918 à 1921, puis de 1991 à nos jours. Il faut dire aussi qu'à chaque fois que la Géorgie a acquis le statut d'État indépendant, elle a tout mis en œuvre pour écraser et éliminer les peuples peu nombreux qui vivaient sur son propre territoire. Durant ces vingt années, elle a agressé à neuf reprises les Abkhazes et les Ossètes. Le paroxysme de cette politique a été atteint au cours de la nuit du 7 au 8 août 2008, avec l'agression perpétrée par la Géorgie contre le peuple d'Ossétie du Sud.

Certains médias, politologues et mêmes gouvernements occidentaux des pays membres de l'OTAN s'efforcent de dépeindre l'agresseur en victime et de «blanchir» et sauver le régime de Tbilissi aux abois. Ils s'emploient à réarmer la Géorgie, tout en sachant très bien à quoi mènent l'armement et le réarmement de l'agresseur. Il est clair que la Géorgie achète des armes, mais aussi qu'elle s'en fait livrer gratuitement, un peu comme s'il s'agissait d'une œuvre de bienfaisance, non pour assurer sa défense, mais plutôt pour continuer à tout faire pour résoudre par la violence ces problèmes, des problèmes qu'elle crée elle-même. C'est ce qui ressort de la récente déclaration faite à Bruxelles par les Ministres des affaires étrangères de l'OTAN. Au lieu de condamner l'agresseur, l'OTAN a pris la défense d'un régime criminel. Qui plus est, elle a accusé Moscou de tous les maux, brandissant la menace d'une rupture de la coopération avec la Russie. Dans ce contexte, le Président Dimitri Medvedev a tenu des propos particulièrement éloquentes. Hier, il a notamment déclaré, je cite: «Il y a suffisamment longtemps que nous tissons des liens avec l'OTAN. Nous souhaitons que ces relations demeurent de véritables relations de partenariat. Nous n'avons nul besoin de l'illusion d'un partenariat: si on construit des bases militaires tout autour de nous et si on attire un nombre toujours plus grand de pays vers l'Alliance de l'Atlantique Nord, tout en nous disant: "ne vous inquiétez pas, tout va bien", nous n'avons pas de quoi nous réjouir, particulièrement au vu des mesures restrictives prises depuis quelque temps. Nous n'avons rien fait pour provoquer de tels actes, que nous ne souhaitons pas. Mais pour dire les choses sérieusement, les premiers intéressés par cette coopération entre la Russie et l'OTAN sont les États membres de l'Alliance de l'Atlantique Nord et non la Fédération de Russie. Si l'OTAN met fin à cette coopération, il ne nous arrivera rien de grave. Nous sommes prêts à toutes les décisions, y compris à une rupture totale des relations, une éventualité qui serait toutefois la pire de toutes. J'espère que nos partenaires réfléchiront.».

Un autre maillon de cet enchaînement d'attitudes partiales face à la situation est manifesté par les efforts persistants faits pour faire barrage à l'adoption d'une résolution du Conseil de sécurité visant à confirmer les «six principes» élaborés par le Président Medvedev et le Président Sarkozy.

L'agression géorgienne contre les civils d'Ossétie du Sud et contre les forces russes de maintien de la paix, qui a coûté de lourdes pertes en vie humaine, a montré que le rôle historique de la Russie, garante de la sécurité dans le Caucase, était, en toute objectivité, en train de s'affirmer. L'opération militaire déclenchée par la Russie pour contraindre le régime de Saakachvili à la paix constitue une réponse appropriée et légale face à une agression manifeste. Les peuples d'Ossétie du Sud et d'Abkhazie voient en la Russie un défenseur, un garant de la sécurité de leur développement. C'est précisément pour cette raison qu'hier, 25 août 2008, la

(M. Loshchinin, Fédération de Russie)

Douma d'État et le Conseil de la Fédération (respectivement la chambre basse et la chambre haute du Parlement russe), accédant aux demandes des peuples d'Ossétie du Sud et d'Abkhazie, ont unanimement (je le souligne, unanimement, malgré la présence de partis différents représentant des sensibilités et des orientations différentes) adressé une requête au Président de la Fédération de Russie et aux parlements des autres États leur demandant de reconnaître l'indépendance de la République d'Ossétie du Sud et d'Abkhazie. Le risque réel de génocide que la Géorgie fait peser sur les peuples de ces républiques fait de cette démarche une démarche justifiée, licite et qui arrive à point nommé. La question est actuellement examinée par le pouvoir exécutif et par le Président russe.

Dans le même temps, il est essentiel de faire la distinction entre les relations de la Russie avec le régime géorgien actuel et avec le peuple géorgien. Les responsables politiques arrivent et s'en vont, mais les peuples demeurent. Nous sommes convaincus que dans un proche avenir (on en voit déjà les signes), le peuple géorgien, fort de la sagesse qui lui est caractéristique, sanctionnera comme il se doit les agissements criminels du régime de Saakachvili, qui est personnellement responsable de cette tragédie et qui devra lui-même rendre des comptes devant les Ossètes, devant les Abkhazes, devant son propre peuple et devant la communauté internationale.

Pour ce qui est des remarques qui ont été faites à l'encontre de la Russie l'accusant d'avoir fait un usage excessif et systématique de la force, notre réponse est la suivante: l'emploi de la force est «excessif» lorsqu'il consiste à employer contre les enfants, les femmes et les vieillards d'Ossétie du Sud des systèmes d'armes dites «grêle» qui, comme on le sait et comme nous l'avons déjà dit, frappent non des cibles précises mais des zones entières, ou encore à employer contre les civils des systèmes d'artillerie lourde, des mitrailleuses, des bombes aéroportées ou des chars contre les civils. Par ces actions, la Russie a contraint la Géorgie à mettre fin à l'agression et à renvoyer ces soldats dans leurs casernes, même si, dans ce domaine, Tbilissi est encore loin d'avoir pleinement satisfait aux obligations découlant des «six principes».

En réponse aux accusations fabriquées de toutes pièces par la Géorgie, selon lesquelles les forces armées russes auraient fait un usage systématique de la force contre les civils géorgiens et se seraient rendues coupables de violations de la Convention sur certaines armes classiques, nous voudrions faire remarquer ce qui suit. Pour aborder ce sujet dans un cadre professionnel, il existe un organe spécifique de suivi de la Convention sur certaines armes classiques. Nous pourrions parler de tout cela, citer des chiffres et rapporter des faits concernant ce qui s'est réellement passé. En particulier, que nous racontent les faits? Les actes barbares des militaires géorgiens ont fait en tout plus de 2 000 morts parmi les civils d'Ossétie du Sud. Ce chiffre souligne et montre que cette opération était un acte prémédité visant à exterminer les civils. Je le répète, les faits sont actuellement soigneusement recueillis, et ils seront présentés à la communauté internationale. Ils démontreront qui a réellement employé des armes inhumaines, qui a pris pour cible les villes et les villages civils. Il s'agit d'un nettoyage ethnique, d'un crime contre l'humanité, d'un crime de guerre, dont le régime de Tbilissi est l'auteur. Il faut appeler les choses par leur nom. C'est le pouvoir géorgien qui est à l'origine de l'agression, c'est lui qui s'est livré au nettoyage ethnique et au génocide. La Russie a, on peut le dire, sauvé le peuple d'Ossétie du Sud du génocide, et ce faisant, elle a sauvé la Transcaucasie de ce qui pouvait lui arriver de pire.

Le PRÉSIDENT (parle en espagnol): Merci beaucoup, Ambassadeur Loshchinin. Aucun autre orateur n'est inscrit sur la liste. Une autre délégation souhaite-t-elle prendre la parole? Je donne la parole au représentant de la Géorgie.

M. KAPANADZE (Géorgie) (parle en anglais): Nous n'allons pas répondre à la déclaration sarcastique de la Fédération de Russie. La Géorgie a fait part de sa position concernant la situation dans laquelle se trouve le pays actuellement. C'est là une réalité. Ce que l'Ambassadeur de Géorgie a dit est la stricte vérité.

Le PRÉSIDENT (parle en espagnol): Je vous remercie. Aucun autre orateur n'étant inscrit sur la liste, je vous demande si une autre délégation souhaite prendre la parole. Cela ne semble pas être le cas. Passant au point suivant, comme il est indiqué dans le cadre organisationnel établi pour la présidence du Venezuela, j'ai le plaisir de présenter un projet de rapport sur la session de 2008 de la Conférence du désarmement à l'Assemblée générale des Nations Unies, à sa soixante-troisième session. Comme il est prévu à l'article 44 du Règlement intérieur, j'ai établi le projet de rapport avec le concours du secrétariat. Comme le prescrit l'article 45 du même règlement, le projet de rapport est factuel et rend compte des travaux de la Conférence au cours de sa session de 2008. Dans le projet de rapport, il est tenu compte des travaux du 20 août, date à laquelle la Conférence a mis au point la version finale du document et l'a soumise pour examen. Le secrétariat complètera comme il se doit les passages laissés en blanc dans le projet de rapport. J'aimerais également vous rappeler que tous les documents présentés avant l'approbation du rapport y seront joints. Le projet de rapport qui figure dans le document CD/WP.550 va être distribué en anglais aux délégations présentes dans cette salle dès que j'aurai levé la séance. Le texte traduit dans les langues officielles de la Conférence sera à la disposition des délégations dans leurs casiers, au 1^{er} étage. Ainsi s'achèvent nos travaux pour aujourd'hui. La prochaine séance plénière de la Conférence se tiendra le mardi 2 septembre, à 10 heures. Nous étudierons alors en première lecture le projet de rapport dans un cadre officiel. Je recommande aux membres des délégations de rester à leur place: le texte du projet de réforme va maintenant leur être distribué.

La séance est levée à midi.
